



LE PRIX VIMY

Termes de référence

Mise à jour – Mai 2026

L'un des principaux objectifs de l'Institut de la Conférence des associations de défense (CAD) est de contribuer à rendre hommage aux Canadiens méritants dans les domaines de la sécurité nationale, de la défense et des forces armées. Depuis 1991, le Prix Vimy est décerné, lors de la Semaine du Souvenir, à l'occasion du Gala annuel de Vimy, à des personnes qui ont apporté une contribution significative, exceptionnelle et durable à la défense et à la sécurité de notre nation ainsi qu'à la préservation de nos valeurs démocratiques.

De plus, cette distinction rend hommage au courage et au sacrifice des soldats canadiens – issus des quatre divisions du Corps canadien – qui ont remporté la victoire lors de la bataille de la crête de Vimy en avril 1917.

Afin de garantir que les critères d'attribution de ce prix prestigieux restent conformes aux normes les plus élevées possibles, un comité de sélection composé de personnalités canadiennes de premier plan, ainsi que de membres du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et de partenaires stratégiques triés sur le volet, est constitué chaque année. Il est chargé d'examiner les candidatures et d'en discuter, puis de parvenir à un consensus quant au lauréat du Prix Vimy.

Le présent document sert de guide de référence aux membres désignés du comité de sélection du Prix Vimy afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

CALENDRIER DU PROGRAMME

Lancement des nominations pour les prix Avril/Mai

Date limite de dépôt des candidatures 31 août 2026

Envoi des dossiers au comité de sélection Première semaine de septembre 2026

Réunion du comité de sélection Mi-à-fin septembre

Communiqué de presse Début octobre

Remise des prix 4 novembre 2026



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le candidat doit être citoyen canadien.
- Le lauréat doit être disponible pour assister en personne au Gala de Vimy à Ottawa, en Ontario (Canada).
- La personne qui propose la candidature doit fournir les coordonnées exactes du candidat.



CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- A apporté une contribution marquante et significative à la promotion de la défense, de la paix et de la sécurité au cours de sa carrière professionnelle (que ce soit au sein du gouvernement, de l'armée, du milieu universitaire, d'ONG ou du secteur privé).
- Constitue un modèle pour tous les Canadiens grâce à son leadership transformateur.
- Est une source d'inspiration pour une vie au service de la nation.
- A obtenu une reconnaissance nationale et/ou internationale pour ses réalisations dans le domaine de la défense et de la sécurité, dans la poursuite de valeurs telles que la paix, la dignité humaine et la sécurité, le respect du droit et des normes internationales, ainsi que la promotion et la protection des institutions démocratiques.



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les personnes proposant une candidature doivent indiquer leur nom complet et leurs coordonnées.

Il est demandé aux personnes proposant une candidature d'informer les candidats de leur intention de les proposer et de s'assurer qu'ils sont disposés à accepter le prix s'ils sont sélectionnés. La personne proposant la candidature doit également vérifier auprès du candidat qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts, réel ou apparent, lié à l'acceptation du prix.

Il incombe à la personne proposant la candidature de vérifier que les candidats remplissent les critères d'éligibilité.

Les personnes proposant des candidatures doivent s'assurer que le dossier est complet et que les informations qu'il contient sont exactes et suffisantes pour permettre au comité de sélection du Prix Vimy d'évaluer équitablement la candidature au regard des critères d'attribution. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

L'Institut de la CAD se réserve le droit de faire valider par une source externe les principaux faits à l'appui d'une candidature, s'il le juge nécessaire.

Le contenu des candidatures et les noms des candidats resteront confidentiels.



PROCÉDURE DE NOMINATION

Le formulaire de nomination en ligne comprend :

- Informations sur le candidat.
- Informations sur la personne qui propose la candidature.
- Mot de présentation (1 500 mots maximum)
- Téléchargement d'une biographie ou d'un CV.
- Lettres de recommandation (facultatif), 3 au maximum.

REMARQUE : les nominations ne peuvent être effectuées que via le portail en ligne sur le site web de l'Institut de la CAD www.cdainstitute.ca.



LETTRES DE RECOMMANDATION

Des lettres de recommandation peuvent être soumises par des personnes autres que le proposant qui souhaitent apporter leur soutien en faveur d'un candidat. Ces lettres seront transmises au comité de sélection si la candidature a été jugée conforme aux critères d'admissibilité et d'attribution du prix.

Ces documents ne doivent pas dépasser deux pages et doivent fournir des exemples concrets ainsi qu'un point de vue personnel sur la façon dont le candidat est perçu par une personne ayant observé ses contributions significatives à l'avancement et au soutien de la sécurité nationale du Canada.



CANDIDATURES RÉACTIVÉES

L'Institut de la CAD se réserve le droit de réactiver d'anciennes candidatures afin qu'elles soient examinées par le comité de sélection du Prix Vimy au cours de l'année en cours, lorsqu'il le juge opportun, et ce pendant une période de trois ans à compter de la date de la candidature initiale.

Si une ancienne candidature doit être réexaminée, la personne à l'origine de la candidature sera informée et invitée à mettre à jour celle-ci avant le début du processus de sélection.



CLÔTURE DE L'APPEL À CANDIDATURES

La date limite officielle sera indiquée sur la page du Prix Vimy du site web de l'Institut de la CAD et pourra faire l'objet de modifications.

Le secrétaire du comité rassemblera ensuite les dossiers de candidature complets et les transmettra, accompagnés des critères d'évaluation et d'un modèle de notation, au comité de sélection en vue de la présélection.



COMITÉ DE SÉLECTION

Afin de garantir que les critères d'attribution de ce prix prestigieux restent conformes aux normes les plus élevées possibles, un comité de sélection composé de personnalités canadiennes de premier plan, ainsi que de membres du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et de membres de la communauté de la CAD, sera chargé d'examiner les candidatures et d'en discuter et de parvenir à un consensus quant au lauréat du Prix Vimy.



COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Chaque année, au plus tard à la fin du mois de juin, le président de l'Institut de la CAD confirmera la composition définitive du comité de sélection. Le comité de sélection du Prix Vimy sera composé d'un maximum de 15 personnes, dont les places sont réservées à des membres désignés et à des invités spéciaux, comme suit :

- Président du comité : président de l'Institut de la CAD
- Invité permanent spécial : le juge en chef de la Cour suprême du Canada (ou son représentant)
- Invité permanent spécial : le chef d'état-major de la Défense (ou son représentant)
- Invité permanent spécial : le sous-ministre de la Défense nationale (ou son représentant)
- Invité permanent spécial : le conseiller en matière de sécurité nationale et de renseignement (ou son représentant)
- Commanditaire exclusif du Prix Vimy
- Représentants du conseil d'administration de l'Institut de la CAD
- Membres honoraires de l'Institut de la CAD
- PDG/président de l'Institut de la CAD
- Membres émérites de l'Institut de la CAD
- Secrétaire du comité : directeur exécutif du comité de l'Institut de la CAD



RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le conseil d'administration de l'Institut de la CAD, en collaboration avec des partenaires externes, sera seul responsable de la sélection du lauréat du Prix Vimy, en s'assurant que celui-ci répond aux critères définis et qu'il est en mesure d'agir en tant qu'ambassadeur actif de la marque et partenaire tant pour la CAD que pour l'Institut de la CAD.

La principale responsabilité du comité consiste à examiner et à discuter des candidatures en vue de parvenir à un consensus sur les points suivants :

- Sélection d'un candidat principal pour recevoir le Prix Vimy annuel ;
- Désignation d'un candidat suppléant (au cas où le candidat principal ne serait pas en mesure d'accepter) ;
- Identification des candidats non sélectionnés mais qui méritent d'être présentés à nouveau les années suivantes ;
- Identification des candidats qui méritent d'être pris en considération pour d'autres prix nationaux ou décernés par la CAD et l'Institut de la CAD.



PROCÉDURE DE CONFIRMATION

Le président du comité de sélection rendra compte au conseil d'administration de l'Institut de la CAD avant toute notification.

Au nom de l'Institut de la CAD, le président du conseil d'administration contactera le lauréat pour l'informer de sa sélection.

Par la suite, le président du conseil d'administration de l'Institut de la CAD contactera toutes les personnes ayant proposé des candidatures pour les remercier de leur contribution au processus.



RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Afin de souligner l'importance et le prestige nationaux du Prix Vimy, et sous réserve de l'accord de chaque membre du comité, l'Institut de la CAD annoncera officiellement chaque année la composition du comité de sélection, accompagnée de notices biographiques. Par la suite, une fois que le comité se sera réuni et aura sélectionné le lauréat, un communiqué de presse sera rédigé pour diffusion immédiate, accompagné d'une photo de groupe du comité de sélection ainsi que d'une photo, d'une biographie et d'une citation du lauréat. Les membres du comité de sélection du Prix Vimy sont également invités à assister au Gala Vimy en tant qu'invités d'honneur de l'Institut de la CAD et peuvent être sollicités pour participer aux cérémonies de remise des prix.



RETRAIT DU PRIX VIMY

À tout moment, un lauréat peut demander à être retiré de la liste des anciens lauréats du Prix Vimy.

Le Prix Vimy peut être révoqué si le conseil d'administration de l'Institut de la CAD et le Conseil de la CAD estiment tous deux que les actions d'un membre ont porté atteinte à l'esprit du prix et à l'organisation.

La délibération s'appuiera sur les informations disponibles, sera guidée par le principe d'équité procédurale et ne sera prise qu'après que le Conseil et le conseil d'administration auront vérifié les faits pertinents relatifs à la question examinée.

Critères de révocation :

- Si le lauréat a été condamné pour une infraction pénale ;
- Si le comportement de la personne s'écarte de manière significative des normes reconnues et est considéré comme portant atteinte à la crédibilité, à l'intégrité ou à la pertinence du prix ;
- Un lauréat peut être déchu de son titre s'il a fait l'objet d'une sanction officielle prononcée par une instance judiciaire, une association professionnelle ou toute autre organisation.

Procédure de révocation :

- Une demande doit être adressée à l'Institut de la CAD (accounts@cdainstitute.ca) afin de demander la révocation du prix d'un lauréat.
- La lettre de requête doit indiquer clairement les raisons de cette demande et en quoi elle répond aux critères de révocation susmentionnés.
- Le président de l'Institut de la CAD, le président de la CAD et le secrétaire du comité de sélection du Prix Vimy examineront la demande et détermineront si les critères invoqués justifient une discussion plus large au sein de la CAD et de l'Institut de la CAD.

- Si la pétition est conforme aux critères, une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et du Conseil de la CAD sera convoquée pour prendre une décision.
- Le lauréat sera informé par écrit et sera invité à restituer le prix et la statuette.
- La décision sera communiquée dans notre infolettre et sur notre site web.